

Mobilisation des fonds européens : dépassement de la cible de programmation de 81,5 millions d'euros en 2025 pour le programme FEDER/FSE+

Matinik, 6 jwen 2026

Du 1 au 5 juin 2026, la Collectivité Territoriale de Martinique a accueilli les représentants de la Commission européenne et d'administrations centrales dans le cadre du Comité Régional de Suivi Interfonds de la Martinique (CRSIM). Cette rencontre a été l'occasion de faire un point sur la clôture de la programmation 2014-2020 et l'avancement de l'utilisation de la programmation 2021-2027 (FEDER-FSE+, FEAMPA, FEADER).

Le programme FEDER/FSE+ sur la période 2021-2027 est dotée d'une enveloppe proche de 600 M€ de fonds européens afin de permettre de répondre en partie aux grands enjeux de la Martinique sur:

- l'urgence démographique
- la résilience climatique
- les problématiques énergétiques, environnementales et de santé
- le soutien à l'innovation et aux secteurs productifs, notamment le tourisme
- la montée en compétence des jeunes et des demandeurs d'emploi
- la résorption de la précarité
- Sans oublier les nouveaux domaines d'intervention tels que le logement abordable, la défense et la sécurité

A ce jour, le taux de programmation est de 39,6 % de la maquette (environ 227 M€) et le taux de paiement est de 18,5% (environ 111 M€).

Grâce à une mobilisation renforcée de l'ensemble des services, à l'accompagnement constant des porteurs de projets, à un pilotage rigoureux des procédures de suivi, à un travail partenarial renforcé avec la Commission, la CTM est parvenue, au titre de l'exercice 2025, à éviter le risque de perte de crédits européens et à dépasser la cible de **81,5 millions d'euros pour 2025**.

Par cette performance, la CTM confirme sa détermination à faire des fonds européens un levier concret de transformation, de cohésion sociale et de développement durable pour la Martinique.

Pour le FEAMPA, l'Enveloppe dédié à la pêche, l'aquaculture et au développement de l'économie bleue est de 16,1M€ dont 5M€ pour la Compensation de Surcoûts. Le niveau de programmation est à **42% de la maquette pour 325 opérations et 13,4% de paiement**.

Afin d'optimiser la consommation des crédits, la Collectivité a introduit auprès de l'Autorité de gestion, la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), une proposition de revalorisation des barèmes de compensation des surcoûts qui reste en attente depuis la fin de l'année 2025. Elle sollicitera également une prolongation du délai de programmation d'un an au 31 décembre 2028 au lieu du 31 décembre 2027.

Concernant le FEADER, sur le Plan Stratégique National de la Politique Agricole Commune 2023-2027 (PNS), l'Enveloppe FEADER allouée à la CTM s'élève à 82,57 M€ (hors assistance technique).

A ce jour :

- 33 dispositifs sur 34 sont validés par l'ASP, 24 ouverts au pré-dépôt papier ; les autres sont à ouvrir directement en Appel à projets sur l'application EUROPAC le nouvel outil de gestion dématérialisé du FEADER
- 226 dossiers provisoires déposés au 26 mai 2026, pour 31,6 M€
- 3 dispositifs ouverts au dépôt définitif sur l'application EUROPAC depuis le 13 mai 2026 pour les investissements agricoles hors CTEA, les dotations aux jeunes agriculteurs et les dotations aux nouveaux agriculteurs. Ces 3 dispositifs représentent 41% des dossiers provisoires déposés.

La Collectivité Territoriale de Martinique demeure pleinement mobilisée pour optimiser la et la consommation des fonds européens, au service des projets structurants, de la cohésion sociale et des besoins concrets des Martiniquaises et des Martiniquais.